

NOTE IMPORTANTE
à l'attention des candidats individuels ou candidats suivant une formation dans un établissement à distance

(les autres catégories de candidats sont directement gérées par les établissements – ceux-ci doivent se référer à la circulaire académique d'inscription au CAP)

La présente confirmation d'inscription, dûment complétée et éventuellement corrigée à l'encre ROUGE doit être renvoyée, accompagnée des pièces justificatives, **avant le vendredi 14 janvier 2022, délai de rigueur**, à l'adresse suivante :

ACADEMIE DE NORMANDIE
RECTORAT DE ROUEN
A l'attention de la DEC PRO
25 rue de Fontenelle
76037 ROUEN Cedex 1.

Faute de retour dans ce délai la préinscription **sera annulée** quel que soit le motif invoqué (un envoi en recommandé est conseillé).

PIECES JUSTIFICATIVES A JOINDRE A LA CONFIRMATION D'INSCRIPTION

➤ **Pour tous les candidats individuels :**

- Copie d'une pièce d'identité
- Copie du relevé de notes (en cas de bénéficiaires) ou du diplôme (en cas de dispenses)
- Copie de l'attestation de recensement ou de la participation à la Journée Défense et Citoyenneté pour les candidats nés après le 01/01/1996
- Attestation de formation au travail en hauteur (R408) uniquement pour les spécialités des CAP suivantes : Charpentier bois, Constructeur bois, Menuisier installateur, Constructeur en ouvrages d'art, Maçon, Couvreur, Constructeur en béton armé bât., Menuisier-aluminium-verre, Marbrier du bâtiment et de la décoration, Métiers du plâtre et de l'isolation, Peintre applicateur de revêtements, Serrurier métallier, Tailleur de pierre
- Attestation de stages obligatoires ou d'expérience professionnelle uniquement pour le CAP Pâtissier.

➤ **Candidats Assistants Maternels :**

- Copie des attestations de formation (2x60 heures) ou copie du justificatif de convocation à la formation en cours délivrées par le Conseil départemental
- Copie de l'attestation d'agrément d'assistant maternel

DEMANDE D'AMENAGEMENTS DES EPREUVES

Si vous êtes en situation de handicap, vous pouvez effectuer une demande d'aménagements des épreuves. Les documents sont disponibles sur le site de l'Académie de Normandie.

INFORMATION : *En cas d'accident survenant au cours des épreuves écrites, pratiques sportives ou durant les trajets, les candidats libres ne pourront prétendre au bénéfice de la législation sur les accidents du travail. Il leur est donc vivement conseillé de contracter une assurance.*

ATTENTION : *En vue de la publication des résultats, les informations suivantes : nom, prénom, spécialité, jury seront extraites du fichier informatique pour être communiquées à la presse, aux organismes privés et aux collectivités territoriales. Si vous n'autorisez pas cette transmission lors de la saisie de votre inscription, vos résultats ne seront pas diffusés ni dans la presse ni sur Internet.*

CERTIFIE EXACT, LE A.....

SIGNATURE IMPERATIVE DU CANDIDAT